

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 2 juillet 2015

DCM N° 15-07-02-15

**Objet : Label Villes et Pays d'art et d'histoire : demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.**

**Rapporteur: M. LEKADIR**

Depuis la signature de la convention Villes et Pays d'art et d'histoire en septembre 2012, la Ville de Metz développe une politique de valorisation du patrimoine par le biais d'un programme d'actions ambitieux. Ainsi, chaque année, et plus spécifiquement à l'occasion des Journées européennes du patrimoine, qui se dérouleront les 19 et 20 septembre 2015, sont proposées au public, des expositions visant à mieux comprendre le patrimoine et l'histoire de la ville, des spectacles et des visites contées et théâtralisées.

Afin de bénéficier du soutien financier de la Direction régionale des affaires culturelles, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de valider le programme d'actions Ville d'art et histoire qui se développe autour de trois axes :

**- Expositions**

- "Grande Guerre à Metz / Chacun sa guerre" à la Porte des Allemands du 10 septembre au 11 octobre.

Dans le cadre du centenaire de la guerre 14-18, le service Patrimoine Culturel et les Archives Municipales s'associent pour créer une exposition visant à porter un regard sur la Grande Guerre et la double identité de la cité messine lors de ce conflit. Ces thèmes seront abordés par le prisme de récits de vie de soldats des deux camps et plus particulièrement de leur pratique artistique (dessins, écriture, photographies...) tout au long du conflit. Budget : 5 000 €.

- "Le commun des mortels, une scénographie de l'intérieur" à la basilique Saint-Vincent du 17 septembre au 10 octobre.

Trois artistes mettent en commun une réflexion, une sensibilité, autour de la notion de voyage, d'itinéraire, de cheminement intérieur. Il s'agit d'inviter le spectateur à reproduire le schéma déambulatoire de l'esprit face à l'inconnu. Ce dernier est convié à errer dans un lieu chargé d'histoire qui appartient à tous, afin d'inviter à la réflexion sur soi. Budget : 2 000 €.

- "Autrefois dans 103 ans" et "Dedans/dehors" à l'église des Trinitaires du 25 août au 25 septembre.

En ouverture des Journées européennes du patrimoine une artiste et deux architectes proposent leur vision de la thématique "Le patrimoine du XXI<sup>e</sup> siècle, une histoire d'avenir", entre permanence et renouvellement de l'essence de la ville et du patrimoine qui la constitue. Budget : 6 000 €.

#### **- Visites contées et théâtralisées**

Deux visites contées et théâtralisées seront créées par des guides-conférencières des Villes et Pays d'art et d'histoire à l'occasion des Journées européennes du patrimoine.

- "Si Metz m'était contée" (titre provisoire). Invitation à lire et décrypter le paysage de la place de la Comédie. Budget : 700 € (conception, matériel).
- "Metz, une histoire d'avenir" (titre provisoire). Promenade dans l'avenir au travers d'une déambulation dans le parc de la Seille. Budget : 700 € (conception, matériel).

#### **- Spectacles vivants dans les lieux patrimoniaux**

A l'occasion des Journées européennes du patrimoine, afin d'inviter le public à voir le patrimoine autrement, des compagnies de spectacle vivant investiront trois édifices.

- "Instant suspendu" par la compagnie Corps in situ sur le jardin suspendu du cloître des Récollets. Pour cette proposition chorégraphique « in situ », la compagnie a travaillé sur l'idée du jardin, lieu calme, poétique et intimiste pourtant ouvert sur la ville. Budget : 2 000 € (4 représentations).
- "Catherine soldat" par la compagnie Astrov à la Porte des Allemands, en écho à l'exposition "Grande Guerre à Metz / Chacun sa guerre", la compagnie proposera une lecture du l'ouvrage d'Adrienne Thomas. Budget : 1 100 € (2 représentations).
- "Quand?" par la compagnie Teatron dans la salle capitulaire du cloître des Récollets. Une usine. Un ouvrier, Jean. Après sa disparition, la chaîne de travail se dérègle et crée une confusion dans le déroulement des tâches. Ce dérèglement va susciter des interrogations et laissera place à une mésentente entre les autres. Pièce inspirée par "L'Apocalypse selon Saint-Jean". Budget : 2 500 € (5 représentations).

Ces actions d'un montant total de 20 000 € sont éligibles à une subvention exceptionnelle à hauteur de 10 000 € dans le cadre d'un financement de la Direction régionale des affaires culturelles.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

**CONSIDERANT** la volonté de la Ville de Metz de mettre en œuvre une politique d'animation du patrimoine active et dynamique afin de valoriser l'image de la ville auprès des habitants et des touristes,

**CONSIDERANT** l'avis favorable du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire du 18 novembre 2011 et l'attribution du label Ville d'art et d'histoire par le ministre de la Culture et de la Communication,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** la réalisation des actions d'animations du label Ville et Pays d'art et d'histoire,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces et documents notamment contractuels se rapportant à ces actions, à les exécuter et à procéder au paiement des sommes correspondantes,
- **DE SOLICITER** les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre auprès de la Direction régionale des affaires culturelles dans le cadre de la convention Ville et Pays d'art et d'histoire à hauteur de 10 000 €,
- **D'AUTORISER** monsieur le maire ou son délégué à signer toutes pièces contractuelles se rapportant aux dites subventions.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué,

Hacène LEKADIR

Service à l'origine de la DCM : Patrimoine Culturel  
Commissions : Commission des Affaires Culturelles  
Référence nomenclature «ACTES» : 8.9 Culture

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 40      Absents : 15      Dont excusés : 10

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**